



Après Agen, hier, quatre autres sessions de formation sont prévues pour les accompagnateurs. PHOTO XAVIER CHAMBELLAND

# 80 circuits de bus sécurisés

**TRANSPORTS SCOLAIRES** Un accompagnateur montera dans les bus accueillant les élèves de RPI et de maternelle au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier

MARYAN CHARRUAU  
m.charruau@sudouest.fr

C'est au Conseil général à Agen que s'est tenue, hier, la première des cinq journées de formation des accompagnateurs dans les transports scolaires. Le Département est associé dans sa démarche à l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) et la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV).

Recrutées par les communes, une centaine de personnes dites recensées comme « accompa-

gnateurs » sont concernées par ces cinq sessions.

**10 000 euros par an**  
« Cette formation entre dans le cadre de l'ensemble des mesures que nous avons prises depuis 2009 liées à l'instauration de la gratuité des transports scolaires : gilet jaune, ceinture de sécurité dans les cars, bandes réfléchissantes à l'arrière des cars, sécurisation des points d'arrêt... Même si cela a un

**« Même si cela a un coût supplémentaire, 10 000 euros par an, nous renforçons la sécurité. Si cela peut éviter ne serait-ce qu'un accident »**

coût supplémentaire - 10 000 euros par an - nous renforçons la sécurité. Si cela peut éviter ne serait-ce qu'un accident. Quand on sait combien d'enfants sont transportés chaque jour (lire le tableau ci-

contre), il convient d'être vigilant », souligne Christian Férullo. Le conseiller général, qui préside la commission Éducation et transports scolaires, rappelle alors l'accident mortel survenu fin février 2013, à Saint-Jean-de-Thurac.

« Le Département exige désormais la présence d'un accompagnateur sur les lignes desservant les Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et les écoles de 1<sup>er</sup> degré. Les 80 circuits accueillant de jeunes enfants sont concernés (800 maternelles, NDLR). Jusqu'alors, il y en avait 51 d'assurés. Actée en mai, effective à la rentrée de septembre, cette mesure est rendue obligatoire au 31 décembre 2013. »

**Transfert et compétence**  
« Qu'il y ait ou non transfert de la compétence transport, le Conseil général assure le financement », poursuit Christian Férullo. Ainsi, après l'Agglomération d'Agen, c'est Val de Garonne (Marmande) qui a pris cette compétence en septembre dernier. L'agglomération du Grand Villeneuveois le fera en septembre 2014.

## LES CHIFFRES

### 12 500

élèves sont transportés par jour en Lot-et-Garonne dont 821 maternelles, 1 944 primaires.

### 320

circuits de transport scolaire existent : 49 desservent des RPI pour 1 981 élèves et 90 pour des moins de 12 ans.

### 24 700

kilomètres parcourus par jour, 4 100 100 par an : 230 véhicules de 22 entreprises.

### 13,6

millions versés par le Conseil général, la moitié pour 137 élèves et étudiants handicapés.